

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;  
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;  
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
 Sonia Gaudreault, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;  
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;  
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement

La mairesse a des invités spéciaux : Mères au front, en collaboration avec les élèves des écoles primaires Saint Monica et Marc-Favreau du quartier Notre-Dame-de-Grâce, a procédé à la remise officielle de la Chaise des générations, afin de réserver une place symbolique aux enfants autour de la table du conseil d'arrondissement pour rappeler aux élus que chaque décision liée à la crise climatique et à la protection de la biodiversité a un impact sur les générations futures.

Étaient présent à cette remise :

Lise Huneault - Mères au front  
 Alexis - Élève de l'école Marc-Favreau  
 Sandra Banon, Enseignante de français langue seconde à l'école Saint-Monica  
 Noemi Mathieu, Directrice adjointe de l'école Marc Favreau  
 Peter Mckelvie, Directeur de l'école Saint Monica

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

---

## **RÉSOLUTION CA22 170307**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu



D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## RÉSOLUTION CA22 170308

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Sonny Moroz

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaise des générations futures - cadeau des écoles Saint Monica et Marc-Favreau</li> <li>• Remerciements - jeunes des écoles Saint Monica et Marc-Favreau</li> <li>• Impact des décisions sur les générations futures</li> <li>• Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes</li> <li>• Présentation - budget municipal 2023</li> <li>• Conséquences de l'inflation sur la population</li> <li>• Taxes : hausse moyenne à CDN-NDG de 5,4 %</li> <li>• Budget local – ajout à l'équipe d'urbanisme</li> <li>• Décoration pour les fêtes - centre communautaires - rues commerciales</li> <li>• Programmation d'hiver gratuite dans les parcs</li> <li>• Animations - M. Fun dans les parcs - 17-18 décembre</li> <li>• Participation - COP15</li> <li>• Voeux de fêtes</li> </ul>
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salutations - résidents déposant une pétition sur Bourret</li> <li>• Voeux de fêtes</li> <li>• Hanoukka</li> <li>• Mois du patrimoine tamoul</li> <li>• Nouvel an lunaire</li> <li>• Préoccupations - changements à la régie interne et taux de participation</li> <li>• Éclairage festif - Queen-Mary et artères commerciales</li> <li>• Félicitations - Marvin Rotrand - Prix Jean-Pierre-Bélanger</li> </ul>

---

## RÉSOLUTION CA22 170309

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu



D'ajourner la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce du 5 décembre 2023 à la suite d'une panne d'électricité. La séance reprendra à une date ultérieure qui sera communiquée aux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal du 5 décembre 2022 à 19 heures, tenue le lundi 12 décembre 2022 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;  
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;  
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
 Sonia Gaudreault, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;  
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;  
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remerciements - services rendus - secteur Darlington</li> <li>• 20.07 - entente - Ville Mont-Royal - secteur Glenmount</li> <li>• Budget municipal 2023 - impact sur CDN-NDG</li> <li>• Manque de transparence - gestion des fonds</li> <li>• Logement social - aucun avancement des projets prévus</li> <li>• Inflation 2023 - impact pour la population</li> <li>• Remerciements - organismes communautaires de l'arrondissement</li> <li>• Encouragement - dons aux organismes</li> </ul>
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inflation 2023 - budget équilibré</li> <li>• Gratuité du transport public pour les aînés - prochain été</li> <li>• 30.03 - Liste des rues - programme de réfection routière 2023</li> <li>• 30.04 - Budget - fourniture de biens et services</li> <li>• 30.05 - Nouveaux aménagements cyclables - Bourret et Walkley</li> <li>• 40.13 - Motion - Plan d'urbanisme - secteur Crowley-Décarie</li> <li>• Améliorations - métro Villa Maria et d'autres à venir d'ici 2030</li> <li>• Bixi - bornes électriques à venir</li> <li>• Opération de déneigement</li> <li>• Feng Tian - disparu depuis octobre 2022 - investigations en cours</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hanoukka 2022</li> <li>• Voeux des fêtes</li> <li>• Covid-19 - précaution et vaccination</li> </ul>
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget 2023 - équilibre malgré l'augmentation de l'inflation</li> <li>• Présentation du portrait fiscal de CDN-NDG</li> <li>• SDC-CDN et UdeM - décoration et diverses activités - période des fêtes</li> <li>• Nouvelle installation sur Queen-Mary</li> <li>• 40.13 - Règlement d'urbanisme - consultation publique - 26 janvier 2023</li> <li>• 30.02 - Dépense – réfection des jardins communautaires</li> <li>• Voeux de fêtes</li> <li>• Hanoukka 2022</li> </ul>
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COP-15 - conférence sur la biodiversité et les changements climatiques</li> <li>• Remerciements - jeunes des écoles Saint Monica et Marc-Favreau</li> <li>• 30.05 - Prise en charge - aménagements cyclables - Walkley</li> <li>• Diverses contributions - organismes communautaires</li> <li>• 30.03 - Pavages de rues 2023 - secteur Loyola</li> <li>• Encouragement - marchés locaux</li> <li>• Animations - M. Fun dans les parcs - 17-18 décembre</li> <li>• Voeux de fêtes</li> <li>• Hanoukka 2022</li> <li>• Kwanzaa 2022</li> </ul>

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
<b>En présentiel</b>	
• Sharon Freedman	Logement abordable
• Michael Shafter	Bilinguisme
• Didier Rapette	Accessibilité et amélioration de la rue Saint-Jacques
• Steven Novak	Garage illégal sur l'avenue Cochrane et <b>dépôt</b> d'un document
• Alexander Montagano	Budget 2023 et <b>dépôt</b> d'un document
• Norman Sabin	Saillies

---

## RÉSOLUTION CA22 170310

### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Nom	Sujet de la question
<b>En présentiel</b>	
• Laura Renteria Diaz	Terrain de soccer au parc MacKenzie-King
• Simon Paquette	Viaduc Saint-Raymond
• Robert Michael Edgar	Mois mondial de la repentance
	personne ayant quitté la séance

**RÉSOLUTION CA22 170311****SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

De prolonger de 5 minutes la période de questions orales du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Nom	Sujet de la question
<b>En présentiel</b>	
• Peter Ford	Financement - Centre Benny



## PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Prénom	Nom	Sujet de la question
Gunhild	Berendsen	Terrain de soccer synthétique et protection du Boisé D.Wasserman
Dilshad	Rizvi	Terrain de soccer synthétique Mackenzie-King
Sonya	Konzak	Inversion de voies cyclables
Barbara	Vininsky	Chemin Queen-Mary
Geneviève	Gareau	Terrain de soccer synthétique au parc MacKenzie-King

---

Madame la mairesse suspend la séance pour une pause de 5 minutes.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Nom	Sujet de la question
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hauteur permise - fils électriques – chemin Queen-Mary</li> </ul>

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

---

## RÉSOLUTION CA22 170312

### MODIFICATION À LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'approuver la modification à la liste des organismes reconnus (Annexe 1) adoptée le 5 décembre 2016 (résolution CA16 170328 ), conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la période se terminant le 30 juin 2023 (résolution CA22 170130 );

De retirer la reconnaissance et le soutien de l'arrondissement à l'OBNL Jeunesse Benny.

---

Un débat s'engage.

---



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1229501011

---

**RÉSOLUTION CA22 170313**

**CONTRAT - PROCOVA INC. - BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE  
CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un contrat à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de la génératrice et travaux connexes à la bibliothèque et maison de la culture Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 584 073,00 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-22-AOP-DAI-014;

D'autoriser une dépense à cette fin de 584 073,00 \$, incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 87 610,95 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 11 497,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 683 181,45 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1225302002

---

**RÉSOLUTION CA22 170314**

**CONTRAT - 9140-2594 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION ARCADE) - COURS DE  
VOIRIE MADISON**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une dalle pour le lavage des camions à la cour de voirie de Madison, pour une somme maximale de 571 405,05 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'autoriser une dépense à cette fin de 571 405,05 \$, incluant les taxes;



D'autoriser une dépense additionnelle de 85 710,76 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 28 570,25 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 685 686,06 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1226801002

---

## RÉSOLUTION CA22 170315

### CONTRAT DE SERVICES - 4 OBNL - PROJET « GESTION D'UN CENTRE OU D'UN PAVILLON COMMUNAUTAIRE »

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention de services par lequel le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges (CELO) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour un montant de 284 766,04 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2024, et;

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention de services par lequel le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges (Pavillon Saidye Bronfman) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour un montant de 100 000,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2024, et;

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention de services par lequel le Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges (Le 6767 et Abe Limonchik) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour un montant de 311 149,04 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour une période de deux ans, se terminant le 31 décembre 2024, et;

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention de services par lequel le Centre communautaire Monkland (Centre communautaire Monkland) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour un montant de 153 704,86 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2024, et;

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention de services par lequel le Comité Jeunesse NDG (Centre communautaire Walkley) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre





communautaire » pour un montant de 163 864,86 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2024, et;

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 1 013 484,80 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1226971002

---

### **RÉSOLUTION CA22 170316**

#### **CONTRAT DE SERVICES - 2 OBNL - PROJET « GESTION DE L'ENTRETIEN SANITAIRE »**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges (CELO) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire » au Centre communautaire de loisir de la CDN, et au Centre sportif Notre-Dame-des-Neiges, pour un montant total de 218 490,00 \$, incluant les taxes, pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2024;

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire » au Pavillon Saidye Bronfman, pour un montant de 26 000,00 \$, incluant les taxes, pour une période de deux ans, se terminant le 31 décembre 2024;

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel le Comité Jeunesse NDG s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire » au Centre communautaire Walkley, pour un montant de 59 384,58 \$, incluant les taxes, pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2024;

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 303 874.58 \$, incluant les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1224385003

---



**RÉSOLUTION CA22 170317****CONTRAT DE SERVICES - COMITÉ JEUNESSE NDG - PROJET «GESTION ADMINISTRATIVE ET SOUTIEN»**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un contrat de services à Comité Jeunesse NDG, OBNL reconnu, pour un montant total de 262 846,65\$ (toutes taxes incluses si applicables), pour la réalisation du projet « Gestion administrative et soutien » pour une période de un an se terminant le 31 décembre 2023;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'autoriser une dépense à cette fin de 262 846,65 \$, incluant les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1223982002

---

**RÉSOLUTION CA22 170318****CONTRAT DE SERVICES - DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG - PROJET «GESTION DES INSCRIPTIONS POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES»**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder un contrat de services à l'organisme Dépôt alimentaire NDG, OBNL reconnu, pour un montant total de 20 000 \$ (toutes taxes incluses si applicables), pour la réalisation du projet « Gestion des inscriptions pour les jardins communautaires » pour une période de deux (2) ans, se terminant le 31 décembre 2024;

D'approuver le projet de la convention de services à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1228942007



---

**RÉSOLUTION CA22 170319**

**ENTENTE DE SERVICES - VILLE DE MONT-ROYAL**

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature d'une entente de services à intervenir entre l'Arrondissement et Ville de Mont-Royal pour permettre aux résidentes et résidents du secteur Glenmount d'utiliser les services de sports, loisirs et bibliothèque de Ville de Mont-Royal pour une période de cinq ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027;

D'approuver une dépense de 488 643,75 \$ toutes taxes incluses, provenant du surplus libre de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1227397004

---

**RÉSOLUTION CA22 170320**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG - PROGRAMME D'ANIMATION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une contribution financière à l'OBNL reconnu Dépôt alimentaire NDG, totalisant 92 004,68 \$ (toutes taxes incluses si applicables) pour la réalisation du projet «Programme d'animation des jardins communautaires », pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1226971001

---

**RÉSOLUTION CA22 170321**

**ANNULATION DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À 20 ORGANISMES**



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser l'annulation de contributions financières non récurrentes aux divers organismes détaillées à même le tableau ci-après totalisant la somme de 4 966,00 \$ et permettre que les montants ainsi libérés puissent être attribués de nouveau;

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Chabad Lubavitch, Youth organization	Les fonds discrétionnaires serviront à financer une activité consistant à réunir des enfants des écoles juives de Montréal pour une parade commémorant l'anniversaire du décès du Grand et vénéré Rabbin Shimon Bar Yohai.	TOTAL : 100 \$
6687, avenue Trans Island, Montréal, Québec, H3W 3B8		Sonny Moroz : 100 \$
Rabbin David Cohen, coordonnateur de parade		
<b>Résolution : CA22 170068</b>		
Académie de Sportive pour le Développement et l'Intégration des Jeunes	Financer projet pour les résidents consistant à développer leurs différents talents et compétences par le sport, tout en contribuant à améliorer leur réussite scolaire, à lutter contre la marginalisation et l'exclusion.	TOTAL : 600 \$
3737, Crémazie Est, Suite 300		Gracia Kasoki Katahwa : 200 \$ Magda Popeanu : 400 \$
Angelo Jean-Baptiste, directeur		
Numéro d'entreprise au fédéral 824593057RT0001 Numéro d'entreprise du Québec 1164035066 1171413546 Numéro d'identification 1216193021 IC 0001	ASDIJ souhaite créer une équipe dans chaque comté du grand Montréal pour aider les jeunes à se côtoyer dans une ambiance sportive et amicale, dans le but d'encourager la mixité sociale et le vivre ensemble. Nous voulons également nous assurer que tous les jeunes puissent jouer qu'ils soient, peu importe leur origine (Québécois et Autochtones, nouveaux immigrants, réfugiés ou encore minorités visibles).	
<b>Résolution : CA22 170105</b>		
Circuit des arts de NDG Art Hop	Les fonds discrétionnaires serviront à financer le tour de 16 artistes de NDG lors d'un événement organisé le 28-29 mai dans l'arrondissement.	TOTAL : 500 \$
2225, avenue Belgrave, Montréal H4A 2L9		Gracia Kasoki Katahwa : 250 \$ Peter McQueen : 250 \$
Hélène Mayer, directrice NDG Art Hop		
<b>Résolution : CA22 170105</b>		
Marymount Academy	Les fonds discrétionnaires serviront à financer un événement pour les étudiants de l'arrondissement CDN-NDG. Un spectacle pour tous les étudiants; musiciens et danseurs dans la programmation.	TOTAL : 750 \$
5100, chemin de la Côte-Saint-Luc, Montréal, H3W 2G9		Gracia Kasoki Katahwa : 250 \$ Sonny Moroz : 500 \$
Marie Francis, enseignante		
<b>Résolution : CA22 170105</b>		



Fondation de l'école secondaire Saint-Luc  
6300, chemin de la Côte-Saint-Luc, Montréal, H3X 2H4

L'objectif du cours est de développer chez les élèves un esprit orienté vers l'écocitoyenneté tout en leur permettant de faire l'acquisition de connaissances/techniques de base dans la pratique du plein air. Établi selon 4 périodes par cycle de 9 jours (2 fois deux périodes superposées), les élèves inscrits dans ce cours optionnel auront la chance de participer à diverses activités éducatives à l'extérieur des murs de l'école. Par exemple, en pratiquant la randonnée, le vélo et le ski de fond en classe, je tenterai de stimuler les élèves à entrer en contact avec la nature et à se poser des questions quant aux effets que peuvent avoir nos comportements sur l'environnement.

TOTAL : 916 \$  
Gracia Kasoki Katahwa : 250 \$  
Peter McQueen : 666 \$

Gabriel Léonard, Enseignant d'ÉCR et de l'option « Enjeux écocitoyens et plein air ».

**Résolution : CA22 170105**

Association des locataires de l'habitation Monkland  
5959, avenue de Monkland, Montréal, Québec

Les fonds serviront à financer des activités sociales, soirées et célébration afin de venir en aide aux gens qui vivent dans la solitude à cause de la pandémie.

TOTAL : 1 500 \$  
Gracia Kasoki Katahwa : 500 \$  
Peter McQueen : 1 000 \$

Dora Tyson, présidente

NEQ : 1142498204

**Résolution : CA22 170216**

Association of Filipino Parents in Quebec  
4375, avenue de Courtrai, #305, Montréal, Québec, H3S 1B8

Les fonds serviront à financer une activité pour les gens présentant des problèmes de santé mentale pour leur venir en aide. Des sessions d'informations et de travail sur la santé mentale seront fournis aux résidents de l'arrondissement.

TOTAL : 600 \$  
Gracia Kasoki Katahwa : 200 \$  
Stéphanie Valenzuela : 200 \$  
Sonny Moroz : 200 \$

Thelma Castro, adviser

NEQ : 1174035445

**Résolution : CA22 170216**

**MONTANT TOTAL À  
LIBÉRER :  
4 966,00\$**

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 16 564,80 \$, laquelle somme comprend le montant libéré de 4 966,00 \$;

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association Jamaïcaine de Montréal Inc. 1141772351 4065, rue Jean-Talon O, Montréal, Québec, H4P 1W6	Les fonds serviront à financer une publicité dans le journal de l'organisme ainsi que la participation de la mairesse à l'événement « Heroes and Heroines ».	TOTAL : 360 \$ Gracia Kasoki Katahwa : 360 \$

Sharon Nelson, président



Westhaven Elmhurst Community Récréation Association  1143202613	Les fonds serviront à financer la participation des élues lors de l'événement de l'organisme soulignant leur 50 <sup>e</sup> anniversaire.	TOTAL : 300 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 200 \$ Despina Sourias : 100 \$
7405, rue Harley, Montréal, Québec, H4B 1L5		
Jessica Di Bartolo Rouillier, directrice		
L'association antiguaise et barbuda de Montréal inc.  1144441269	Les fonds serviront à financer la présence de la mairesse lors de l'événement de l'organisme pour célébrer le 41 <sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance.	TOTAL : 180 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 180 \$
C.P 183 SUCC. Snowdon, Montréal, Québec, H3X 3T4		
Erene Anthony		
Équitoît  1172942162	Les fonds serviront à financer la présentation du premier projet d'EquiToit à Montréal, au 4400, avenue West Hill dans NDG. Cet événement rassemblera les locataires de l'arrondissement.	TOTAL : 1 300 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 400 \$ Despina Sourias : 300 \$ Magda Popeanu : 300 \$ Peter McQueen : 300 \$
213-4400, avenue West Hill, Montréal, Québec, H4B 2Z5		
Christiane Théberge, présidente		
P.A.A.L Partageons le Monde  1172428204	Les fonds serviront à financer les activités de fin d'année: vernissage « Le fil de la mémoire » offert aux résidents de l'arrondissement.	TOTAL : 1 700 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 200 \$ Peter McQueen : 600 \$ Despina Sourias : 600 \$ Stéphanie Valenzuela : 250 \$ Sonny Moroz : 50 \$
1-4815, rue Bessborough, Montréal, Québec, H4V 2S2		
Pilar Hernandez, directrice générale		
Conseil Communautaire NDG inc.  1142718700	Le conseil communautaire NDG étant fiduciaire de l'association des locataires de l'habitation Monkland redonnera la somme totale à <b>l'Association des locataires de l'habitation Monkland</b> pour financer diverses activités offertes aux résidents de l'arrondissement CDN-NDG.	TOTAL : 1 341 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 150 \$ Peter McQueen : 991 \$ Despina Sourias : 200 \$
204-5964, avenue de Monkland, Montréal, Québec, H4A 1N1		
Michelle Caron-Pawlowsky, coordonnatrice  Souvenirs et Mémoires de la Côte-des- Neiges	Les fonds serviront à soutenir l'organisation de la célébration du 325 <sup>e</sup> anniversaire de la paroisse de Côte-des-Neiges.	TOTAL : 1 845 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 270 \$ Magda Popeanu : 1 575 \$
1177978948		
10-3070 av. Van Horne, Montréal (Québec) H3S 1R2 Canada		
Jonathan Buisson		



Conseil Communautaire NDG inc. 1142718700 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce #206, Montréal, H4A 2N1	Les fonds serviront à financer la création d'un espace d'art dans la communauté. En offrant des thérapies d'art gratuites aux gens moins fortunés du district de NDG. Les fonds serviront à financer le matériel, le service de thérapie pour les résidents.	TOTAL : 400 \$ Despina Sourias : 400 \$
Michelle Caron-Pawlowsky, coordonnatrice Centre communautaire Hellénique du Grand Montréal 1166648726 5777, avenue Wilderton Montréal, Québec H3S 2V7	Les fonds serviront à financer une publicité de vœux des fêtes pour le banquet annuel de Noël de l'organisme ainsi que sur leur site web et réseaux sociaux.	TOTAL : 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa : 125 \$ Peter Mcqueen : 125 \$ Magda Popeanu : 125 \$ Despina Sourias : 125 \$
George Tsoukas Centre communautaire Hellénique du Grand Montréal 1166648726 5777, avenue Wilderton Montréal, Québec H3S 2V7	Les fonds serviront à aider à financer les activités offertes aux résidents de l'arrondissement de CDN-NDG.	TOTAL : 400 \$ Magda Popeanu : 400 \$
George Tsoukas Alpha Phi Omega de Montréal 3373953283 4-4780, rue Vézina, Montréal, Québec, H3W 1B8	Les fonds serviront à financer un projet pour venir en aide aux personnes démunies dans la communauté de Côte-des-Neiges (épicerie, repas, fournitures d'hiver).	TOTAL : 500 \$ Sonny Moroz : 500 \$
Fondation mon nouveau bercail 1171343701 210-8255, avenue Mountain Sights, Montréal, Québec, H4P 2B5	Les fonds serviront à financer le séminaire sur le système bancaire canadien pour les nouveaux arrivants à Côte-des-Neiges. Le projet s'étale sur six (6) mois avec des séances pour différents groupes de nouveaux arrivants.	TOTAL : 700 \$ Gracia Kasoki Katahwa : 200 \$ Stéphanie Valenzuela : 250 \$ Sonny Moroz : 250 \$
Garbens Jean, responsable Le Centre communautaire Iraquien 1164784374 6014-6767, chemin de la Côte-des- Neiges, Montréal, Québec, H3S 2T6	Les fonds serviront à financer l'activité offerte aux résidents: événement annuel "AIDarbouneh".	TOTAL : 1 008 \$ Gracia Kasoki Katahwa : 200 \$ Magda Popeanu : 308 \$ Sonny Moroz : 250 \$ Stéphanie Valenzuela : 250 \$
Salam El-Mousawi, trésorier		



Club Sportif de Vaanavil 3369260511  5-4750, avenue Barclay, Montréal, Québec, H3W 1C7	Les fonds serviront à financer le tournoi de fin d'année pour les participants au jeu de cricket.	TOTAL : 800 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 200 \$ Sonny Moroz : 300 \$ Stéphanie Valenzuela : 300 \$
Raveen Nagarajah, présidente  Philippine Basketball Association De Montréal  1165546558	Les fonds serviront à financer l'ouverture de la saison pour les citoyens inscrits aux activités et financer le kit de bienvenue.	TOTAL : 950 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 150 \$ Stéphanie Valenzuela : 500 \$ Sonny Moroz : 300 \$
8-2430, avenue Hingston, Montréal, Québec, H4A 2J4  Jose Maguigad, président	Société Phillipine de bénévoles et des bourses d'études du Québec  1142797241	Les fonds serviront à financer les activités offertes dans le cadre du 38e anniversaire de l'organisme. De plus, les fonds seront utilisés pour continuer à financer des activités scolaires pour la communauté philippine de l'arrondissement.
3041-1455, boulevard Graham, Ville Mont-Royal, H3P 3M9		TOTAL : 600 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 100 \$ Stéphanie Valenzuela : 500 \$
Association Québécoise Kahirup (Hiligaynon)  3345076908	Les fonds serviront à financer l'anniversaire du Kahirup Association et les activités sur place pour les gens qui y participent de notre arrondissement.	TOTAL : 300 \$  Sonny Moroz : 150 \$ Stéphanie Valenzuela : 150 \$
7, Willowdale, Baie D'urfe, H9X 3J3  Jeannette Perignon	Montréal West Church of god of prophecy  1162010079	Les fonds serviront à financer des activités pour soutenir les jeunes et leurs familles. Ces activités sont offertes aux jeunes de notre arrondissement.
5255, rue de Sorel, Montréal, Québec, H4P 1G8		TOTAL : 383,02 \$  Gracia Kasoki Katahwa : 100,34 \$ Stéphanie Valenzuela : 166,34 \$ Sonny Moroz : 116,34 \$
Myrnelle Crawford, directrice  Association Jamaïcaine de Montréal Inc.  1141772351	Les fonds serviront à financer une activité offerte aux jeunes de l'arrondissement. Cette activité a pour objectif d'enrichir la vie des jeunes en offrant du mentorat et en développant leur leadership.	TOTAL : 750 \$  Stéphanie Valenzuela : 750 \$
4065, rue Jean-Talon O, Montréal, Quebec, H4P 1W6  Mark Henry, président		





Dépôt alimentaire NDG	Les fonds serviront à venir	TOTAL : 2 247,78 \$
1161410866	financer les paniers/repas pour les gens dans le besoin dans l'arrondissement de CDN-NDG.	Peter McQueen : 1 790,89 \$ Despina Sourias : 456,89 \$

6505, avenue Somerled, Montréal,  
Québec, H4V 1S5

**MONTANT TOTAL : 16 564,80 \$**

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1227616011

## RÉSOLUTION CA22 170322

### CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - 3 OBNL- SERVICES EN SPORTS ET LOISIRS

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 16 000,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Association Filipine de Basketball de Montréal (PBAM), dans le cadre d'une mesure transitoire en soutien à la réalisation d'activités de loisirs, pour une période de deux ans soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023;

D'accorder une contribution financière de 27 816,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Club de gymnastique Flexart, dans le cadre d'une mesure transitoire en soutien à la réalisation d'activités de loisirs, pour une période de deux ans soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023;

D'accorder une contribution financière de 21 474,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Club de judo Shidokan inc., dans le cadre d'une mesure transitoire en soutien à la réalisation d'activités de loisirs, pour une période de deux ans soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023;

D'autoriser à cette fin une dépense totalisant 65 290 \$ toutes taxes incluses si applicables;

D'approuver les projets de conventions à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1224670005



**RÉSOLUTION CA22 170323****CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTION - DEUX OBNL**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière à Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, totalisant 20 000,00 \$ (toutes taxes incluses si applicables), pour la réalisation du projet « Programme d'animation d'un pavillon » pour le pavillon Saidye Bronfman, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, totalisant 236 950,00 \$ (toutes taxes incluses si applicables), pour la réalisation du projet « Programme d'animation d'un centre » pour le CELO, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière à Comité Jeunesse NDG, totalisant 106 478 \$ (toutes taxes incluses si applicables), pour la réalisation du projet « Programme d'animation d'un centre » pour le Centre communautaire Walkley, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1223982001

**RÉSOLUTION CA22 170324****DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PRIMADA - MONTE-PERSONNE AU CENTRE MONKLAND**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet de remplacement du monte-personne afin d'en faire la mise aux normes au Centre Monkland dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

De reconfirmer que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce adhère aux démarches du ministère de la Famille soit Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE) (CA17 170191);

De confirmer que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui;



De confirmer que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage, si il obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

De confirmer que l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés au projet si il obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

D'autoriser le Directeur d'arrondissement à signer tout engagement relatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1205284011

---

### **RÉSOLUTION CA22 170325**

#### **AUTORISATION DE DÉPÔT - PROJET DE RÉFECTION POUR UN JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser le dépôt d'un projet de réfection pour un jardin communautaire, pour un montant maximal de 50 000\$ dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1226971004

---

### **RÉSOLUTION CA22 170326**

#### **PRR-1-2023 - LISTE DES RUES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'approuver, dans le cadre du " Programme décennal d'investissement "- PDI: 2023 relatif aux « Programmes de réfection routière et de mesures d'apaisement de la circulation du réseau local » PRR-1-2023 (rues locales), la liste des rues visées par les travaux de réfection des chaussées (corrélatifs, planage et pavage) et des trottoirs, incluant les réaménagements géométriques (saillies) sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.



Les conseillers Magda Popeanu et Peter McQueen demandent que la proposition soit soumise au vote.

Les conseillers Magda Popeanu, Peter McQueen et Despina Sourias votent en faveur de la proposition.

Les conseillers Stephanie Valenzuela et Sonny Moroz votent contre la proposition.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

30.03 1225153004

---

### **RÉSOLUTION CA22 170327**

#### **AUTORISATION DE DÉPENSES - BIENS ET SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser des dépenses de la somme de 4 603 500 \$, pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), acquis dans les ententes-cadres et les services publics à la hauteur des budgets prévus pour l'exercice 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

30.04 1226954009

---

### **RÉSOLUTION CA22 17 0328**

#### **OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - PRISE EN CHARGE - PISTES CYCLABLES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagements cyclables sur les avenues Bourret, Walkley et Montclair, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les conseillers Magda Popeanu et Peter McQueen demandent que la proposition soit soumise au vote.

Les conseillers Magda Popeanu, Peter McQueen et Despina Sourias votent en faveur de la proposition.

Les conseillers Stephanie Valenzuela et Sonny Moroz votent contre la proposition.

---



Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

30.05 1226880007

---

**RÉSOLUTION CA22 170329**

**RÉSILIATION - OFFRE DE SERVICE - TRAITEMENT DES NIDS-DE-POULE**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

De résilier en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour le traitement des nids-de-poules avec une colmateuse mécanisée.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1227551020

---

**RÉSOLUTION CA22 170330**

**ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public en respectant les directives de la Direction régionale de la santé publique ainsi que selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA22 17069, OCA22 17070 et OCA22 17071 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1224385004

---

**RÉSOLUTION CA22 170331**



**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17372**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG-1) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA22 17372 modifiant le *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG-1).

---

Un débat s'engage.

---

Les conseillers Sonny Moroz et Stephanie Valenzuela demandent que la proposition soit soumise au vote.

Les conseillers Magda Popeanu, Peter McQueen, Despina Sourias et Stephanie Valenzuela votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Sonny Moroz vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.02 1227616007

---

**RÉSOLUTION CA22 170332****ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17373**

ATTENDU QUE le règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis le règlement RCA22 17373 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.03 1226954007

---

**RÉSOLUTION CA22 170333****ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17374**

ATTENDU QUE le règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'à la demande de la Direction des travaux publics, certains tarifs pour l'usage d'une place de stationnement ont été majorés;

ATTENDU QU'à la demande de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, certains tarifs pour la pratique d'un sport collectif ont été mis à jour;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, avec changements, le règlement RCA22 17374 sur les tarifs (exercice financier 2023)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1224570015

---

**RÉSOLUTION CA22 170334****ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17375**

ATTENDU QUE l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil municipal peut approuver le budget d'une société de développement commercial, après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements;

ATTENDU QUE le conseil municipal lors de son assemblée du 25 août 2003 a adopté le *Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial* (03-108);

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement lors de son assemblée du 27 juin 2017 a autorisé la constitution de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges;

ATTENDU QUE le règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une



cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, avec changement, le règlement RCA22 17375 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1229223014

---

## RÉSOLUTION CA22 170335

### ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17376

ATTENDU QUE le Règlement modifiant respectivement le *Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 17047)* et le *Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RCA22 17360)* a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA22 17376 modifiant respectivement le *Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 17047)* et le *Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RCA22 17360)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1224082001

---

## RÉSOLUTION CA22 170336

### ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17377





ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.,c.C-19);

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le règlement d'emprunt RCA22 17377 autorisant le financement d'un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 6 043 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1226460002

## RÉSOLUTION CA22 170337

### PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-134

ATTENDU que le promoteur s'engage à verser une somme compensatoire et à céder une partie de terrain du site, dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site, dans le cadre du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (règlement 17-055);

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sonny Moroz

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-134 visant la démolition de trois bâtiments commerciaux situés aux 5005, 5007 et 5011-5017 rue Buchan (lots 2 651 727, 2 651 728, 2 652 421, 2 648 717) et la construction d'un bâtiment résidentiel de la catégorie H.7 (36 logements et plus) situé sur les lots 2 651 727, 2 651 728, 2 652 421, 2 648 717, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

## CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 2 648 717, 2 651 727, 2 651 728 et 2 652 421 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.



## CHAPITRE II AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des bâtiments commerciaux existants situés au 5005, 5007 et 5011 rue Buchan, la construction et l'occupation du bâtiment aux fins de l'usage de la catégorie H.7 (36 logements et plus) de la famille Habitation sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- a. article 10, afin d'autoriser une hauteur supérieure à 16 mètres;
- b. article 34, afin d'autoriser une densité supérieure à 3;
- c. article 71, afin d'autoriser une marge latérale gauche inférieure à 2,5 mètres;
- d. article 81, afin de permettre un pourcentage de revêtement de maçonnerie sur la façade inférieur à 80%;
- e. article 123, afin d'autoriser l'usage de la catégorie H.7;
- f. article 328, afin d'autoriser des balcons en saillie supérieurs à 1,5 mètres dans une marge avant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

## CHAPITRE III CONDITIONS

### SECTION I CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

4. En plus des documents normalement exigés au règlement de démolition, la demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

- a) un plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
- b) un plan de gestion des matières résiduelles des futures occupations;
- c) un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier.

5. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit produire :

- a) avoir déposé une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution;
- b) une lettre de garantie bancaire correspondant à 20% de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière à titre de garantie monétaire;
- c) un document montrant les mesures de protection utilisées pour protéger les arbres publics sur rue comme prévu dans le document « Normes et devis pour la conservation et la protection des arbres » joint en annexe D.

La lettre de garantie bancaire que doit fournir le requérant préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation doit :

- a) garantir le respect des conditions imposées par la présente résolution et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, incluant la protection et la conservation des arbres;
- b) être délivrée par une institution financière canadienne;
- c) être irrévocable et inconditionnelle;
- d) demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition, le programme de réutilisation du sol dégagé et les conditions imposées par la présente



résolution soient réalisés, ou qu'une nouvelle garantie équivalente soit déposée dans le cadre de la demande de construire.

## SECTION II

### CONDITIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DU BÂTIMENT

6. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- a) qu' une demande de lotissement soit déposée afin de lotir deux nouveaux lots, le lot du projet de construction et le lot pour cession à des fins de parc à la Ville;
- b) que le promoteur cède une partie de terrain dont la largeur est minimalement de 7 mètres et verse une somme compensatoire dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site;
- c) que le taux d'implantation maximal du bâtiment soit de 56 %;
- d) que le COS maximal du bâtiment soit de 4,4;
- e) que la hauteur du bâtiment ne dépasse pas 10 étages et 32 mètres;
- f) que le pourcentage minimal de maçonnerie sur la façade soit de 50%;
- g) aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule n'est autorisée;
- h) que les locaux d'entreposage des matières putrescibles situés à l'intérieur d'un bâtiment soient maintenus à une température de 2°C à 7°C, ait une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comporte un avaloir au sol, ainsi qu'une superficie minimale de 42,73 m<sup>2</sup>. Les matières résiduelles non putrescibles doivent être entreposées à l'intérieur du bâtiment dans un local d'une superficie minimale de 43,44 m<sup>2</sup>;
- i) que le toit de la portion du bâtiment de 6 étages soit aménagé avec une terrasse commune et une toiture végétalisée recouverte d'un substrat de croissance d'une épaisseur minimale de 150 mm et une superficie minimale de 160 m<sup>2</sup>.
- j) qu'un minimum de 20% de la superficie du terrain soit planté de végétaux en pleine terre;
- k) qu'aucun climatiseur apparent ne doit être installé sur les balcons ou les façades;
- l) qu'au moins 48 % des logements proposés soient composés de 2 chambres à coucher et plus, d'une superficie minimale de 70 m<sup>2</sup> pour les logements de 2 chambres à coucher et 96 m<sup>2</sup> pour les logements de 3 chambres à coucher;
- m) qu'au plus 11% des logements proposés soient composés de studio;
- n) qu'une haie de buissons d'une largeur minimale de 1 m soit plantée entre l'allée d'accès et la limite latérale droite;
- o) que les marges soit minimalement les suivantes:
  - 1° marge avant : 4 mètres;
  - 2° marge latérale gauche (adjacente à la propriété sise au 5025, Buchan) : 1 mètre;
  - 3° marge latérale droite (adjacente à la propriété sise au 4955, Buchan) : 9 mètres;
  - 4° marge arrière : 5.5 mètres.

## SECTION III

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

7. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

- a) d'un plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel, et comprenant un tableau de plantation indiquant les arbres, les variétés, les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site en cohérence avec les



arbres publics plantés sur le domaine public;  
 b) d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants :

- 1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- 2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
- 3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- 4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- 5° la méthode de collecte privée ou publique;
- 6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

## **SECTION IV**

### **DÉLAIS DE RÉALISATION**

**8.** Le délai pour déposer une demande de permis de construire complète et conforme à la réglementation et à la présente résolution est de 5 ans après l'entrée en vigueur de la présente résolution. Passé ce délai, la présente résolution est réputée nulle et non avenue.

**9.** Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 24 mois suivant la fin des travaux de construction.

## **CHAPITRE IV**

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**10.** La délivrance d'un permis de construire ou de transformation impliquant une modification au volume du bâtiment est assujettie à l'approbation préalable des plans par le Conseil d'arrondissement.

**11.** En plus de tout autres objectifs et critères applicables dans la réglementation en vigueur, l'évaluation du conseil doit tenir compte des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

#### Objectif 1 :

Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° l'expression architecturale retenue doit être adaptée à la trame urbaine;
- 2° l'ensemble des façades doivent être traitées de manière cohérente;
- 3° l'utilisation de panneaux métalliques doit être limitée à des interventions ponctuelles dans la composition des façades et tendre à favoriser des matériaux durables et des matériaux de qualité;
- 4° l'impact sonore et visuel des équipements techniques et mécaniques situés sur le toit doit être minimisé;
- 5° le projet doit tendre à respecter l'implantation, le concept architectural et le gabarit général de construction présenté aux plans en annexe B.

Objectif 2 : Favoriser un aménagement de la propriété qui valorise le verdissement et le développement durable.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement est favorisée;
- 2° la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux est favorisée;
- 3° les équipements mécaniques sont positionnés de manière à ne pas



- nuire à l'utilisation du toit par les occupants;
- 4° une portion significative de l'aménagement paysager est composée de matériaux perméables qui contribue à la gestion écologique des eaux sur le site;
- 5° un aménagement paysager dense permet de diminuer la visibilité d'un équipement de type transformateur sur socle (TSS);
- 6° la gestion des matières résiduelles proposée a un impact mineur sur les circulations piétonnes, cyclables et véhiculaires;
- 7° les aménagements extérieurs proposés dans la cour avant doivent être aménagés en coordination avec les interventions projetées sur le domaine public;
- 8° le projet d'aménagement paysager doit tendre à respecter le plan d'architecture de paysage proposé en annexe C.

#### **ANNEXE A**

Territoire d'application

#### **ANNEXE B**

Implantation, élévations et perspectives projetées.

#### **ANNEXE C**

Plan d'aménagement paysager projeté

#### **ANNEXE D**

NORMES ET DEVIS POUR LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DES ARBRES

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1226290061

### **RÉSOLUTION CA22 170338**

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA22 17371**

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA22 17371 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) afin d'encadrer la conversion des habitations collectives de soins et de services et de régir l'implantation des maisons de chambres dans un bâtiment également occupé par un autre usage de la famille habitation a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;



ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 23 novembre 2022, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA22 17371 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur les usages conditionnels* (RC06 17097) afin d'encadrer la conversion des habitations collectives de soins et de services et de régir l'implantation des maisons de chambres dans un bâtiment également occupé par un autre usage de la famille habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1226290060

---

### **RÉSOLUTION CA22 170339**

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RCA22 17378**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA22 17378 abrogeant le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement* (RCA06 17094), renommant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121) et modifiant le Règlement RCA22 17367 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281), ainsi que le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin notamment d'y intégrer le secteur Glenmount, d'abroger la règle d'insertion à l'implantation avant d'un bâtiment et au taux d'implantation, d'ajuster certaines dispositions visant la mobilité et le verdissement, de réviser les dispositions sur les constructions hors toit et les équipements mécaniques sur les toits et d'actualiser la gestion des droits acquis;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1226290034

---

### **RÉSOLUTION CA22 170340**



## **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RCA22 17379**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA22 17379 intitulé « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* »;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1226290035

---

## **RÉSOLUTION CA22 170341**

### **AVIS DE MOTION**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser spécifiquement l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » au rez-de-chaussée et aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée dans la zone 0547.

## **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA22 17380**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA22 17380 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser spécifiquement l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » au rez-de-chaussée et aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée dans la zone 0547;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1226290063

---

## **RÉSOLUTION CA22 170342**

### **AVIS DE MOTION**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement



modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - secteur de planification détaillée Crowley/Décarie*;

## **ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - secteur de planification détaillée Crowley/Décarie*;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1226290052

---

## **RÉSOLUTION CA22 170343**

### **DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - OCTOBRE 2022**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044)*, pour le mois d'octobre 2022 ainsi que toutes les dépenses du mois d'octobre 2022.

60.01 1227479010

---

## **RÉSOLUTION CA22 170344**

### **MOTION - PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QU'au Canada, les populations d'espèces en péril ont connu un déclin de 59 % en moyenne de 1970 à 2016 ;

ATTENDU QU'au Québec, près de 200 espèces ou populations fauniques sont en situation précaire ;

ATTENDU QUE la protection de la biodiversité et le maintien d'écosystèmes sains sont nécessaires à la survie des humains ;

ATTENDU QUE les villes jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité ;





ATTENDU QUE la ville de Montréal s'est engagée à la réalisation de 15 actions concrètes présentées dans le cadre du défi de la COP15 ;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce participe à la COP15 ;

ATTENDU QUE de nombreuses initiatives pour préserver la biodiversité existent déjà dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ;

ATTENDU QU'une partie importante du territoire de l'arrondissement est sur le flanc du Mont-Royal, joyau de biodiversité pour la ville;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage à accélérer la mise en place de projets et d'interventions visant à la protection de la biodiversité sur son territoire ;

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage à continuer le soutien des projets et des initiatives venant de la société civile visant à la protection de la biodiversité sur son territoire ;

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage à agir sur les 15 actions concrètes présentées dans le défi de la COP15 ;

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dépose une correspondance à la Ville de Montréal indiquant son engagement à relever le défi de la COP15 lancé aux villes du monde.

EN AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE :

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'ajouter l'attendu suivant à la suite du 5<sup>ième</sup> attendu de la proposition principale :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a lancé un défi aux autres villes du monde en leur demandant de s'engager à réaliser les 15 actions suivantes :

- 1) Intégrer la biodiversité à la planification territoriale et réglementaire;
- 2) Rétablir et restaurer les écosystèmes et leur connectivité;
- 3) Conserver les milieux naturels existants grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures efficaces et équitables;
- 4) Assurer la conservation et le rétablissement des espèces vulnérables, sauvages et domestiques, et gérer efficacement leurs interactions avec l'humain;
- 5) Contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts;
- 6) Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine;
- 7) Viser l'élimination des déchets plastiques;
- 8) Viser la réduction de l'utilisation des pesticides du deux tiers au moins;
- 9) Contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques grâce à des approches fondées sur les écosystèmes;
- 10) Viser à ce que les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture urbaines soient accessibles, gérées durablement et contribuent à la sécurité alimentaire;



- 11) Prioriser les solutions basées sur la nature en matière de protection contre les aléas et événements climatiques extrêmes et de régulation de la qualité de l'air et de l'eau;
- 12) Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès équitable à ces espaces;
- 13) Intégrer la biodiversité dans les cadres de gouvernance et les politiques publiques, et accroître les ressources financières allouées à sa conservation et à sa gestion durable;
- 14) Contribuer, par l'éducation et la participation citoyenne, à ce que les populations et les entreprises soient encouragées à faire des choix responsables envers la biodiversité et aient les moyens et les connaissances pour le faire;
- 15) Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions et au processus d'acquisition et de transmission des connaissances.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1224570018

---

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 10.

---

Gracia Kasoki Katahwa  
La mairesse d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

---

Les résolutions CA22 170307 à CA22 170344 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

